

# Erune Fongicide - Suspension concentrée (SC)

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

**1.1 Identificateur de produit:** Erune

Fongicide - Suspension concentrée (SC)

Contient 400g/L ou 37,74% (p/p) de Pyrimethanil

Autres moyens d'identification:

UFI: 4TYT-1GK2-D90W-8M5T

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes (Utilisateur professionnel): Fongicide à usage agricole

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Ascenza Agro, SA

Avenida do Rio Tejo, Herdade das Praias 2910-440 Setúbal - Portugal - Setúbal Tél.: +351265710100 - Fax: +351265710105

agroseguranca@ascenza.com http://www.ascenza.com

**1.4** Numéro d'appel d'urgence: Appeler le 15, le 18 ou le 112 ou bien l'un des centres antipoison ci-dessous:

Angers: 02 41 48 21 21; Bordeaux: 05 56 96 40 80; Lille: 0 825 812 822; Lyon: 04 72 11 69 11; Marseille: 04 91 75 25 25; Nancy: 03 83 32 36 36; Paris: 01 40 05 48 48; Rennes: 02 99 59 22 22; Strasbourg: 03 88 37 37 37;

Toulouse: 05 61 77 74 47; Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude, N° vert 0 800 887

887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

#### Règlement n° 1272/2008 (CLP):

La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement nº 1272/2008 (CLP).

Aquatic Chronic 3: Dangerosité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3, H412

#### 2.2 Éléments d'étiquetage:

## Règlement n° 1272/2008 (CLP):

# Indications de danger:

Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Date d'établissement: 12/05/2025 Version: 8 Page 1/14

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/EC (REACH), 2020/878/EU

# Erune Fongicide - Suspension concentrée (SC)

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

P102: Tenir hors de portée des enfants P273: Éviter le rejet dans l'environnement P391: Recueillir le produit répandu

P501: Éliminer le contenu et / ou son récipient a travers le système de collecte sélective activé dans votre commune

#### Informations complémentaires:

EUH208: Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### Autres éléments de l'étiquetage:

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 mètres pour les usages en arboriculture fruitière (pommier) et de 5 mètres pour les autres usages.

#### 2.3 Autres dangers:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (➤)

#### 3.1 Substances:

Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Date d'établissement: 12/05/2025 Version: 8 Page 2/14

# Erune Fongicide - Suspension concentrée (SC)

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (➤) (suite)

#### 3.2 Mélanges:

Description chimique: Composés organiques

Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (point 3), le produit contient:

	Identification		Nom chimique /classification				
CAS:	53112-28-0	pyriméthanil (ISO)(1)	ı	ATP ATP01			
EC: Index: REACH:	 612-240-00-9 (i)	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 2: H411	<b>(14)</b>	37,7 % (*)		
CAS: 68512-35-6		Lignine, alcali, produi	ine, alcali, produits de réaction avec le formaldéhyde et le bisulfite de sodium(1) Auto classifiée				
T .	614-548-9  (vi)	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319 - Attention	<b>(1</b> )	2,5 - <10 %		
CAS:	2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(	2H)-one <sup>(1)</sup>	Auto classifiée			
EC: Index: REACH:	220-120-9 613-088-00-6 (ii)	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 2: H411; Eye Dam. 1: H318; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317 - Danger	♠ (1) ⟨1⟩	<0,036 %		

<sup>(1)</sup> Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878

- (i) Substance considered registered under Article 15 (1) of Regulation 1907/2006;
- (ii) Substance considered as registered under Article 15 (2) of Regulation (EC) No 1907/2006;
- (iii) Substance exempted from registration under Article 2 (9) of Regulation 1907/2006;
- (iv) Substance exempt from registration under Article 2 (7) (a) of Regulation (EC) No 1907/2006;
- (v) Substance exempted from registration under Article 6 (1) of Regulation (EC) No 1907/2006;
- (vi) Substance exempted from registration under Article 2 (7) (b) of Regulation (EC) No 1907/2006; (vii) Substance exempted from registration under Article 2 (7) (c) of Regulation (EC) No 1907/2006.

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubrigues 11, 12 et 16.

#### **Autres informations:**

	Identification		Facteur M
1,2-benzisothiazol-3(2H)-	-one	Aigus	1
CAS: 2634-33-5	EC: 220-120-9	Chronique	1

Identification	Limite de concentration spécifique	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9	% (p/p) >=0,05: Skin Sens. 1 - H317	

L'estimation de la toxicité aiguë pour la substance figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 ou déterminée conformément à l'annexe I dudit règlement:

Identification	Toxicité sév	Toxicité sévère		
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	DL50 orale	490 mg/kg	Rat	
	DL50 cutanée	Pas pertinent		
EC: 220-120-9	CL50 inhalation de brouillards	Pas pertinent		

## **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

## Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

## Par inhalation:

Il s'agit d'un produit ne contenant pas de substances jugées dangereuses par inhalation, toutefois, en cas de symptômes d'intoxication, retirer la personne affectée de la zone d'exposition et lui fournir de l'air frais. Demander des soins médicaux si les symptômes s'aggravent ou persistent.

#### Par contact cutané:

Date d'établissement: 12/05/2025 Version: 8 Page 3/14



# Erune Fongicide - Suspension concentrée (SC)

# RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS (suite)

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par contact avec la peau. Il est toutefois recommandé, en cas de contact avec la peau d'enlever les vêtements et les chaussures contaminés, de rincer la peau ou de faire prendre une douche à la personne affectée, si besoin avec de l'eau froide en abondance et un savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin.

#### Par contact avec les veux:

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après le nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

#### Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'inqestion.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

#### (Pyrimethanil):

Ingestion - gastrointestinal disorder: nausea, vomiting, diarrhea, abdominal pain. Inhalation – respiratory problems; increase in bronchial secretions. Contact – slight irritation of the eyes, skin and mucous; watering of eyes; conjunctivitis; contact dermatitis.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Provide supportive care and symptomatic treatment. If swallowed induce vomiting or provide a gastric wash, administrate activated charcoal or saline laxative (type: sodium or magnesium sulphate or similar).

#### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction:

#### Moyens d'extinction appropriés:

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou usage non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie.

### Moyens d'extinction inappropriés:

Pas pertinent

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

## 5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...).

#### Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

#### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (>)

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

#### Pour les non-secouristes:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection.

#### Pour les secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

#### **6.2** Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter impérativement tout type de déversement en milieu aquatique. Conserver le produit absorbé dans des récipients hermétiques. Notifier à l'autorité compétente en cas d'exposition auprès du public ou de l'environnement.

Date d'établissement: 12/05/2025 Version: 8 Page 4/14



# Erune Fongicide - Suspension concentrée (SC)

# RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (>) (suite)

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Empêchez le produit de pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorbez le déversement à l'aide de sable ou d'un absorbant inerte et mettez-le en lieu sûr. N'absorbez pas le produit dans de la sciure de bois ou d'autres absorbants combustibles. Recueillez le produit dans des conteneurs appropriés et gérez-le conformément à la législation en vigueur. Déversements dans l'eau ou dans la mer :

Légers déversements :

Contenez le déversement à l'aide de barrières ou d'équipements similaires. Utilisez des absorbants appropriés pour la collecte et traitez les déchets conformément à la réglementation en vigueur. Déversements importants :

Si possible, contenez le déversement dans les eaux libres à l'aide de barrières ou d'équipements similaires. Si cela n'est pas possible, essayez de contrôler sa propagation et ramassez le produit à l'aide de moyens mécaniques appropriés. Consultez toujours des experts avant d'utiliser des dispersants et assurez-vous que vous disposez des autorisations nécessaires pour leur utilisation. Traitez les déchets conformément à la réglementation en viqueur.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail concernant la manipulation des chargements à la main. Ordonner et ranger et procéder à l'élimination moyennant des méthodes sûres (chapitre 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Il est recommandé de procéder au transvasement lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques pouvant affecter les produits inflammables. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Du fait de la dangerosité de ce produit pour l'environnement, il est recommandé de le manipuler à l'intérieur d'une zone ayant des barrières de contrôle contre la pollution en cas de déversement et de disposer également d'un matériel absorbant à proximité

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Exigences spécifiques en matière de stockage

Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle:

(Pyrimethanil): ADI: 0,17 mg/kg of b.w./day; AOEL: 0,12 mg/kg of b.w./day

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

Il n'existe pas de valeurs limites d'exposition pour les substances qui constituent le produit

**DNEL (Travailleurs):** 

# Erune Fongicide - Suspension concentrée (SC)

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

		Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 2634-33-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,966 mg/kg	Pas pertinent
EC: 220-120-9	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	6,81 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent

#### **DNEL (Population):**

		Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 2634-33-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,345 mg/kg	Pas pertinent
EC: 220-120-9	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,2 mg/m³	Pas pertinent

#### PNEC:

Identification				
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	STP	1,03 mg/L	Eau douce	0,00403 mg/L
CAS: 2634-33-5	Sol	3 mg/kg	Eau de mer	0,000403 mg/L
EC: 220-120-9	Intermittent	0,0011 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,0499 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,00499 mg/kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la règlementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

## B.- Protection respiratoire.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Port du masque obligatoire	Masque jetable avec filtre à charbon (adapté aux vapeurs-COV) et un filtre P2.	CATIII	EN 149+A1	À remplacer dès lors que la résistance à respirer augmente.

# C.- Protection spécifique pour les mains.

	Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Pi	rotection des mains obligatoire	Gants de protection contre les risques mineurs	CATI	EN ISO 374-1 EN 420+A1	Remplacer les gants en cas de détérioration. Pour les périodes d'exposition prolongées du produit, il est recommandé aux utilisateurs professionnels/industriels d'utiliser des gants CE III.

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être controlés avant leur utilisation.

## D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections		EN 166	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussements.

#### E.- Protection du corps



# Erune Fongicide - Suspension concentrée (SC)

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtements de travail	CATI	EN 1149 -5 EN 13034+A1 EN ISO 13688	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III.
	Chaussures de travail antidérapantes	CATII	EN ISO 20347 EN ISO 20345 EN 13832-3	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d´exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d´utiliser CE III.

### F.- Mesures complémentaires d'urgence

Il est recommandé de mettre en place des équipements d'urgence supplémentaires dans les lieux de travail particulièrement exposés au produit ou dans les situations où l'évaluation des risques met en évidence la nécessité d'un tel équipement.

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
+	ANSI Z358-1 ISO 3864-1	<b>→</b>	DIN 12 899 ISO 3864-1
Douche d'urgence		Rincer œil	

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

#### Composés organiques volatiles:

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE): 0 % poids

Concentration de C.O.V. à 20 °C: 0 kg/m³ (0 g/L)

Nombre moyen de carbone: Pas pertinent

Poids moléculaire moyen: Pas pertinent

# RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

## Aspect physique:

État physique à 20 °C: Liquide

Aspect: Suspension concentrée

Couleur: Beige

Odeur: Caractéristique Seuil olfactif: Non disponible

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique: 100 °C Pression de vapeur à 20 °C: 23hPa

Pression de vapeur à 50 °C:

Taux d'évaporation à 20 °C:

Non disponible

Non disponible

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 °C: Non disponible

Densité relative à 20 °C: 1,09

Viscosité dynamique à 20 °C:

Viscosité cinématique à 20 °C:

Non disponible

Viscosité cinématique à 40 °C:

Non disponible

Non disponible

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Date d'établissement: 12/05/2025 Version: 8 Page 7/14



# Erune Fongicide - Suspension concentrée (SC)

# RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Concentration: Non disponible

pH: 6-8

Densité de vapeur à 20 °C:

Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:

Non disponible

Solubilité dans l'eau à 20 °C:

Non disponible

Propriété de solubilité:

Non disponible

Température de décomposition:

Non disponible

Point de fusion/point de congélation: 0 °C

Inflammabilité:

Point d'éclair: Non inflammable (>60 °C)

Inflammabilité (solide, gaz):

Non disponible
Température d'auto-ignition:

>600°C

Limite d'inflammabilité inférieure:

Non disponible

Limite d'inflammabilité supérieure:

Non disponible

Caractéristiques des particules:

Diamètre équivalent médian: Pas pertinent (le produit est liquide)

#### 9.2 Autres informations:

#### Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives: Non disponible Propriétés comburantes: Non disponible

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux: Le produit n'est pas classé comme corrosif pour les métaux

Chaleur de combustion: Non disponible
Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de Non disponible

composants inflammables:

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 20 °C:

Indice de réfraction:

Non disponible

Non disponible

Quant aux caractéristiques restantes, les données ne sont pas présentes car indisponible conformément aux études d'enregistrements et les caractéristiques intrinsèques des produits.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7 de la Fiche de Données de Sécurité.

#### 10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

## 10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Date d'établissement: 12/05/2025 Version: 8 Page 8/14



# Erune Fongicide - Suspension concentrée (SC)

# RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

#### 10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (➤)

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

#### Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

- A- Ingestion (effets aigus):
  - Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
  - Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- B- Inhalation (effets aigus):
  - Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
  - Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):
  - Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances classées dangereuses par contact avec la peau. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
  - Contact avec les yeux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):
  - Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3. IARC: Pas pertinent
  - Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
  - Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- E- Effets de sensibilisation:
  - Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
  - Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

Date d'établissement: 12/05/2025 Version: 8 Page 9/14

#### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/EC (REACH), 2020/878/EU

# Erune Fongicide - Suspension concentrée (SC)

# RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (➤) (suite)

- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

#### H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

#### **Autres informations:**

#### Effets aigus (Pyrimethanil):

Corrosion / irritation cutanée: Non irritant Lésions oculaires graves / irritation: Non irritant

Sensibilisation respiratoire: Aucune information disponible

Sensibilisation de la peau: Non sensibilisant cutanée (Cochon d'Inde)

#### **Effets chroniques (Pyrimethanil):**

Mutagénicité: Non observé Cancérogénicité: Non observé

Toxicité pour la reproduction: Non observé STOT - exposition unique: Non démontré STOT - exposition répétée: Non démontré

Danger par aspiration: Aucune information disponible

#### Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxicité sév	Genre	
pyriméthanil (ISO)	DL50 orale	4149 mg/kg p.c. 5971 mg/kg p.c.	Rats male Rats femelle
CAS: 53112-28-0	DL50 cutanée	>5000 mg/kg p.c.	Rats
EC:	CL50 inhalation de poussières	>1,98 mg/L d'air (4 h)	Rats
Lignine, alcali, produits de réaction avec le formaldéhyde et le bisulfite de sodium	DL50 orale	>2000 mg/kg	
CAS: 68512-35-6	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 614-548-9	CL50 inhalation de brouillards	>20 mg/L	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	DL50 orale	490 mg/kg	Rat
CAS: 2634-33-5	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 220-120-9	CL50 inhalation de poussières	>5 mg/L	

#### 11.2 Informations sur les autres dangers:

# Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

#### **Autres informations**

Pas pertinent

Date d'établissement: 12/05/2025 Version: 8 Page 10/14

# Erune Fongicide - Suspension concentrée (SC)

# RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (>)

#### 12.1 Toxicité:

#### Toxicité sévère:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
pyriméthanil (ISO)	CL50	10,56 mg/L (96h)	truite arc-en ciel	Poisson
CAS: 53112-28-0	CE50	2,9 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC:	CE50	5,84 mg/L (96 h)	Algue verte	Algue
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	CL50	2,18 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Poisson
CAS: 2634-33-5	CE50	2,9 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 220-120-9	CE50	0,11 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue

#### Toxicité aigüe (Pyrimethanil):

Toxicité orale pour les oiseaux: >2000 mg/kg p.c (canard col-vert – colin de Virginie)

Toxicité orale pour les abeilles DL50: > 100 μg /abeille Toxicité par contact abeille DL50: > 100 μg/abeille Toxicité pour les plantes aquatiques EC50 (7j): NA

## Toxicité chronique (Pyriméthanil):

Toxicité pour les poissons NOEC (21j): NA

Toxicité pour les invertébrés aquatiques (21j) NOEC: 0,94 mg/L (daphnia magma)

Toxicité pour les algues NOEC (96h): NA

#### 12.2 Persistance et dégradabilité:

#### Informations spécifiques à la substance:

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	DBO5	Pas pertinent	Concentration	1 mg/L
CAS: 2634-33-5	DCO	Pas pertinent	Période	63 jours
EC: 220-120-9	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	85 %

## (Pyriméthanil ) :

- Sols: modérément persistant dans les sols. DT50 Typique: 55 jours; DT50 lab.: 55 jours. DT50 champ: 29.5 jours;
- Eaux : degradation modérément rapide dans le système eau/sédiments, DT50 : 80 jours. dégradation lente en phase aqueuse seule DT50 : 16.5 jours.

# 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

# Informations spécifiques à la substance:

Identification	Potentiel de bioaccumulation		
pyriméthanil (ISO)	FBC	31	
CAS: 53112-28-0	Log POW	2,8	
EC:	Potentiel	Bas	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	FBC	7	
CAS: 2634-33-5	Log POW	0,7	
EC: 220-120-9	Potentiel	Bas	

#### 12.4 Mobilité dans le sol:

Identification	L´absorption/désorption		Volatilité	
pyriméthanil (ISO)	Koc	835	Henry	2,533E-1 Pa·m³/mol
CAS: 53112-28-0	Conclusion	Bas	Sol sec	Pas pertinent
EC:	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Koc	9,33	Henry	Pas pertinent
CAS: 2634-33-5	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Pas pertinent
EC: 220-120-9	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent



# Erune Fongicide - Suspension concentrée (SC)

# RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (➤) (suite)

(Pyriméthanil) : faible a très mobile dans le sol.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

#### 12.7 Autres effets néfastes:

Non décrits

### RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)
02 01 08*	déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses	Dangereux

#### Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

HP14 Écotoxique

#### Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE, Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/CE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le propre produit, dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un résidu non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

### Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE)  $n^01907/2006$  (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

# RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport (ADR/RID, IMDG, IATA)

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Date d'établissement: 12/05/2025 Version: 8 Page 12/14

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/EC (REACH), 2020/878/EU

# Erune Fongicide - Suspension concentrée (SC)

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (>)

# 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

- Règlement (CE) nº 528/2012 : Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.
- Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012; 1.2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)
- Règlement (UE) 2019/1021 sur les polluants organiques persistants: Pas pertinent
- Règlement (UE) 2024/590 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent
- RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux: Pas pertinent
- Substances candidates à l'autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH): Pas pertinent
- Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

#### Seveso III:

Pas pertinent

# Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, etc...):

Restriction n.º 3 – Sans objet, basée sur les usages mentionnés à la section 1.2.

Tableaux des maladies professionnelles (Régime général) 65: Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

#### Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

#### **Autres législations:**

Pas pertinent

Règlement (UE) n ° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

AMM Nr: 2150277

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

## **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) Nº 1907/2006 (2020/878/UE)

#### Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Date d'établissement: 12/05/2025 Version: 8 Page 13/14

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/EC (REACH), 2020/878/EU

# Erune Fongicide - Suspension concentrée (SC)

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux. Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée. Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Procédure de classification:

Aquatic Chronic 3: H412 - Selon les autorités compétentes

#### Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

#### Sources de documentation principale:

http://echa.europa.eu http://eur-lex.europa.eu

#### Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

DCO: Demande chimique en oxygène

DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours

FBC: Facteur de bioconcentration

DL50: Dose létale 50 CL50: Concentration létale 50

CE50: Concentration effective 50

Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau UFI: identifiant unique de formulation

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

#### **Autres informations:**

Révision du contenu : Les sections / sous-sections marquées avec (➤) ont été changés avec les informations pertinentes par rapport à la version précedente.

Cod.: PF-190-PBC (FR) (Erune)

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -

Date d'établissement: 12/05/2025 Version: 8 Page 14/14